

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 7 OCTOBRE 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2021-05-27 - TRANSPORTS (8.7) - MOTION RELATIVE A LA SUPPRESSION DE TRAINS OUIGO

DATE DE CONVOCATION : 30 SEPTEMBRE 2021

DATE DE PUBLICATION : 11 OCTOBRE 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de BONNIN Pierre), AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de HARMAND Alde), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André (ayant la procuration de SITTLER David), VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel, LE PLOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (à compter de la 2021.05.08), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONNIN Pierre, SEGALT Jean-François, SITTLER David, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, HARMAND Alde, ASSFELD LAMAZE Christine, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	5 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	MANGEOT Etienne
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2021.05.07 : 65 présents. De la 2021.05.08 à la fin : 66 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2021.05.07 : 70 votants. De la 2021.05.08 à la fin : 71 votants.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com

Par décision unilatérale, la SNCF a annoncé son intention de supprimer les deux trains OUIGO quotidiens au départ et à destination de Nancy. Cette décision prise sans concertation pénalise durement les habitants et les territoires utilisant ces trains aux coûts réduits.

En tant qu'EPIC, la SNCF bénéficie d'un important soutien des collectivités locales et de l'Etat à hauteur de plusieurs milliards d'euros, notamment dans le cadre du plan de relance. Par ailleurs, depuis le lancement en juillet 2019 du Grenelle des mobilités en Lorraine, les collectivités locales travaillent ensemble sur les enjeux d'accessibilité de la Lorraine. Une telle décision de suppressions de deux allers-retours quotidiens, prise sans aucune concertation avec les représentants des habitants, représente un véritable mépris du soutien public et des discussions engagées.

Au-delà du seul sujet des trains OUIGO, cette décision intervient dans un contexte très inquiétant pour le réseau ferroviaire du territoire. En effet, la SNCF n'a pas encore affiché sa volonté de rétablir les liaisons de Nancy vers Lyon et Marseille, suspendues pour cause de travaux en gare de Lyon Part-Dieu. Cette succession de décisions et d'indécisions dessinent une dégradation de service sans précédent.

A l'heure où les enjeux de transition écologique sont au cœur des préoccupations des habitants et des territoires, le transport ferroviaire représente l'une des solutions pour réduire notre empreinte carbone. Toute réduction de cette offre est très difficile à comprendre au regard des objectifs de transition écologique, des efforts reconnus et déployés par les élus en matière de mobilité douce.

Nous nous opposons à ce que les trains à grande vitesse deviennent un transport de luxe et nous refusons que le réseau ferroviaire devienne un pont entre les plus grandes métropoles, sans aucune intégration des autres territoires. Nous sommes ouverts à un dialogue constructif avec la SNCF et ses équipes afin que le sud de la Meurthe-et-Moselle reste desservi par le rail à la hauteur de son dynamisme.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'Adopter la motion présentée ci-dessus ;**
- **D'Autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de cette motion et à signer tout document afférent à la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX